

Écoles ► Collèges ► Lycées ► Supérieur

n°4 - novembre 2014

LA LETTRE D'INFORMATION Agrégés

www.snalc.fr

SNALC - 4, rue de Trévise - 75009 PARIS Tél. : 01 47 70 00 55

ommaire

- Éditorial
- Évaluation :

 le mythe du

 « méchant professeur »

 est de retour
 - Notation pédagogique des agrégés
 Lettre adressée au
 Doyen de l'Inspection
 Générale
- Socie commun :
 des programmes
 disciplinaires annuels,
 sinon rien!
 - Consultation : les fédérations de parents doivent rester à leur place !
- 4 Responsables académiques
- 5 📱 Bulletin d'adhésion

Le SNALC-FGAF est un syndicat réactif et participatif. Remplissez notre formulaire, et vous serez contacté(e) par nos responsables dans les plus brefs délais :

Cliquez:



Flashez:



Contactez: agreges@snalc.fr



Chers collègues,

haque jour, les agrégés mesurent l'écart entre ce que leur a apporté le concours, ce qu'ils désirent ardemment transmettre à leurs élèves et les conditions contraintes liées à leur métier d'enseignant, au nombre des-

quelles figurent la dégradation de l'Institution scolaire, la baisse du niveau de connaissances des élèves, les pressions sur la notation des professeurs.

Mais on ne résoudra certainement pas les difficultés de l'enseignement en baissant les exigences pédagogiques, en réduisant le niveau des professeurs, en restreignant leur liberté pédagogique et en supprimant leur esprit critique.

Au contraire, pour que l'Éducation nationale continue d'aider nos élèves à tirer le meilleur de leurs capacités et à progresser dans la voie de l'excellence, il leur faut des professeurs qui ont eux-mêmes appris grâce aux exigences du concours et par la vertu des exercices imposés aux épreuves écrites, puis orales, à discipliner leur pensée, à la structurer et à transformer par un travail régulier les aptitudes qu'ils avait en capacités et en compétences.

Loin d'être une anomalie française, l'Agrégation est donc pour le SNALC-FGAF le moteur et la garantie du niveau de notre système scolaire. Aussi défendre l'agrégation, les agrégés et lutter contre la dégradation de notre système scolaire représente pour le SNALC-FGAF un même combat.

Frédéric SEITZ

Vice-Président national Responsable national des agrégés



Évaluation:le mythe du « méchant professeur » est de retour

Réfléchir sur les pratiques d'évaluation n'est nullement illégitime, pour peu qu'on ne le fasse point d'une manière orientée idéologiquement, en stigmatisant les professeurs que l'Institution se doit au contraire de soutenir et de protéger.

Car, c'est bien connu, quand un élève a de mauvaises notes, c'est la faute de son professeur. Combien de fois, alors que nous notions une copie médiocre à sa juste valeur, nous nous sommes vu reprocher une trop grand sévérité, une manière de noter « comme autrefois » et avons fait figure de coupable! Ah si seulement les maîtres ès pédagogie, si les membres de l'Administration retournaient dans les classes, au quotidien, pour constater du niveau réel des élèves! La Conférence nationale sur l'Évaluation. lancée en octobre dernier au Conseil Supérieur de L'Éducation, promet déjà de se transformer en réquisitoire contre les professeurs. Le document de présentation envoyé aux syndicats dresse, en creux, un portrait des pratiques des enseignants proprement scandaleux.

Nous voilà décrits comme ne prenant parfois en compte que les lacunes des élèves, comme utilisant des codes et des attendus hors de portée d'une partie des élèves et des parents, comme n'aidant « qu'insuffisamment les élèves à comprendre et apprendre de leurs erreurs ». Nous nous servirions d'un système ne permettant pas « d'identifier précisément les difficultés rencontrées, les progrès réalisés et ceux restant à faire ». La finalité ultime de tout ce fatras jargonnesque ne serait-elle simplement pas de bannir à jamais les mauvaises notes ?

Ce point de départ n'est pas acceptable. Le SNALC s'est élevé contre les présupposés contenus dans ce texte, les a publiquement remis en cause et a par conséquent demandé à la Ministre de recadrer fortement cette conférence.

Pour le SNALC, les élèves ont besoin de repères clairs, fixes, et une notation ferme, pourquoi pas rigoureuse, est la meilleure méthode pour apprendre et **progresser**. Le monde qui attend nos élèves n'est pas tendre, et une notation laxiste est une bien mauvaise manière de les y préparer.

Ainsi on ne peut balayer nos compétences professionnelles d'un revers de main en déclarant que notre manière d'évaluer est un problème central de notre système éducatif. C'est faux, c'est injuste et c'est détestable. Rappelons que la compétence disciplinaire des professeurs, attestée par la réussite au concours, et en particulier d'un concours difficile comme l'agrégation, justifie pleinement leur manière de noter. Ajoutons à cela le principe de la liberté pédagogique. Aussi les professeurs n'ont-ils pas attendu cette consultation pour réfléchir sur leurs pratiques, pour travailler à mettre en œuvre l'évaluation la plus pertinente possible, pour communiquer avec les élèves et leurs familles.

D'après un article de **Jean-Rémi GIRARD**, Professeur Agrégé de lettres modernes, Secrétaire national à la Pédagogie

Notation pédagogique des agrégés Lettre adressée au Doyen de l'Inspection Générale

Monsieur le Doyen,

Au fil des commissions paritaires, nous relevons le cas de collègues agrégés disposant de rapports et de notes pédagogiques excellents mais trop anciens pour pouvoir bénéficier d'un passage à l'échelon supérieur au grand choix ou au choix.

Conscients du nombre insuffisant d'Inspecteurs Généraux et Régionaux pour inspecter tous les collègues en retard de notation, nous avons l'honneur de solliciter votre bienveillance afin que soient réexaminées systématiquement, à chaque campagne d'avancement d'échelon et de hors classe, les notes pédagogiques des agrégés qui n'auraient pu bénéficier d'une inspection depuis plus de cinq ans.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Doyen, l'expression de notre profond respect.

Frédéric SEITZ Vice-Président national Responsable national des Agrégé

Socle commun:

des programmes disciplinaires annuels, sinon rien!



Jean-Rémi GIRARD, Professeur Agrégé de lettres modernes, Secrétaire national à la Pédagogie

Le SNALC, qui est déjà intervenu auprès du Conseil supérieur des programmes pour faire supprimer certains passages inacceptables du premier projet de socle commun, demeure très inquiet face au texte actuel. En effet, on ne doit pas faire reposer le fonctionnement de l'ensemble sur la bonne volonté des professeurs et des autres catégories de personnels, selon un principe désormais bien connu : une part d'injonctions administratives, et une part d'improvisation locale au petit bonheur la chance. Cela permettrait, comme à chaque fois, de pointer du doigt les personnels comme étant la cause de l'échec de l'ensemble, car ils n'auraient rien compris à un concept que notre ministère lui-même est incapable de comprendre et mettre en œuvre depuis bientôt dix ans. En première ligne, les directeurs d'école, hommes et femmesorchestres à qui l'on demande de jouer de 15 instruments simultanément.

Au vu du projet actuel de socle et des consultations mises en place, nous jugeons que le projet actuel est inopérant, non hiérarchisé, et qu'il place les collègues en situation d'échec annoncé. On fixe des objectifs sans même savoir si l'on pourra les atteindre.

Nous avons donc demandé que la construction des programmes disciplinaires, qui doivent être annuels, soit entreprise en même temps que celle du socle, et non dans un second temps. Les ambitions doivent être réalistes, et le ministère ne peut en aucun cas se défausser de ses responsabilités sur les collègues de terrain en les chargeant de tout organiser à l'intérieur d'une logique « curriculaire » dont personne n'est pour le moment capable d'expliquer le fonctionnement.

Nous avons rappelé que c'est par un enseignement disciplinaire structuré, progressif, dispensé dans de bonnes conditions et dans un horaire suffisant que l'on parviendra à faire progresser nos élèves. Et pour parvenir à cela, l'OPNI (Objet Pédagogique Non Identifié) que constitue le socle commun ne nous paraît absolument pas nécessaire.

Consultation : les fédérations de parents doivent rester à leur place !

Nouvelle étape dans la judiciarisation de notre système éducatif : désormais, quand les fédérations de parents d'élèves (et notamment la FCPE) ne sont pas contentes des décisions du ministère, elles font des procès. Ainsi, plusieurs référés ont été déposés pour faire supprimer la demi-journée de consultation prévue par l'Éducation nationale.

Pourtant, ce n'est pas la première fois que l'on demande aux professeurs de se concerter sur le temps scolaire. Il semble donc que les représentants des parents d'élèves (à ne pas confondre avec les parents que nous rencontrons dans nos écoles et avec lesquels nous échangeons avec profit) se croient désormais **tout permis**: ils prétendent tout simplement **faire la loi dans les salles de classe et au Ministère**. À Paris, le tribunal administratif leur a donné tort. En espérant que cela leur serve de leçon.

Jean-Rémi GIRARD

Responsables académiques



ACADÉMIE	PRÉSIDENT	SECRÉTAIRE	TRÉSORIER	DÉLÉGUÉ auprès du RECTORAT		
AIX MARSEILLE	M. Thierry Tirabi - (Vice-Pdt) M. Gilbert Aguilar snalc.am@laposte.net - Tél 09.51,52.98.08 http://www.snalc.org	M. Marc Silanus snalc.am@laposte.net	SNALC - M. Didier Anastay - Les Fauvettes 181, rue Dr Cauvin - 13012 Marseille didier.anastay@9online.fr	M. Thierry Tirabi M. Gilbert Aguilar snalc.am@laposte.net		
AMIENS	M. Martial Cloux - martial.cloux@wanadoo.fr 26, rue JJ. Rousseau - 02200 Soissons T-Fax 03.23.59.53.64	M. Patrice Leloir 12, rue de l'abbaye - 80800 Marcelcave Patrice.leloir@wanadoo.fr	SNALC - M. Fleury 2, rue Vivaldi - 60300 Senlis p.fleury@snalc.fr - Tél 03.44.53.65.06	M. Philippe Trépagne - Tél 09.73.82.67.93 14, rue Edmond Cavillon - 80270 Airaines philippe.trepagne@dbmail.com		
BESANÇON	Mme M. Houel - 5, rue derrière Laval 25660 Gennes - Tél-Fax 03.81.55.75.95 snalcfc@free.fr	Mme Sylvie Prévot snalc.besancon@gmail.com Tél 06.33.26.99.13	M. Gilles Chambaret 40, rue des Ecoles - 39000 Lons-le-Saunier Tél 03.84.24.73.87	Mme Michèle Houel (voir col. Présidente) Vice-Pdte Mme AM. Marion - 06.09.64.37.93 anne-marie.marion@wanadoo.fr		
BORDEAUX	Mme Marie-Thérèse Alonso 43, av. Galliéni - 33500 Libourne Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vp1@gmail.com	M. Thierry Claus Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vp1@gmail.com	M. Jean Bertrand Guillaumet - SNALC 109, rue Millière - 33000 Bordeaux	Mme Marie-Thérèse Alonso (voir col. Présidente)		
CAEN	M. Henri Laville - snalc.bn@wanadoo.fr 4, av. Jeanne d'Arc - 14000 Caen Tél 06.33.92.09.61 - Fax 02.31.52.13.66	Mme Anne Parléani 25, rue Châteaubriand - 14000 Caen Tél 02.31.73.72.02 - snalc-sd14@wanadoo.fr	SNALC - M. Richard Piquet rpiquet@aol.com 1, rue de Perseigne - 72610 Champfleur	M. Henri Laville (voir col. Président)		
CLERMONT FERRAND	M. Jean-René Lanaret 15 ter, av. Massenet - 63400 Chamalières Tél 06.69.04.05.11 - lanaret.jr@orange.fr	Mme Isabelle Defix - Tél 06.88.18.28.44 6, imp. du 4 septembre - 63800 - Cournon d'Auvergne isalionel@orange.fr	Mme Nicole Duthon - Tél 06.75.94.22.16 9 bis, rte de Beauté - 63160 Billom jm-n.duthon@wanadoo.fr	Mme Duthon (voir col. Trésorier) Mme Vautrin - Tél 04.73.30.84.84		
CORSE	M. Lucien Barbolosi Tél 06.80.32.26.55	Mme Sylvie Chiariglione Fossi Village - 20137 Porto-Vecchio Tél 04.95.70.49.07 - 06.22.85.43.54	SNALC - M. André Agostini Les terrasses du Fango - Bat A - 20200 Bastia Tél 04.95.46.17.38 - 06.10.87.09.07	M. Pierre D. Ramacciotti - Tél 06.11.27.16.35 Mme R-Marie Biancardini - Tél 06.18.53.80.83		
CRÉTEIL	M. Loïc Vatin - Tél 09.53.77.86.60 snalc.creteil@gmail.com - http://snalc.creteil.free.fr 93, av. Mendès France - 94880 Noiseau	Mme Marie-Hélène Burnouf 33, rue de Seine 75006 Paris	SNALC - Mme Damienne Vatin 93, av. Mendès France - 94880 Noiseau damienne.vatin@free.fr	M. Emmanuel Protin Tél 06.17.82.23.05 - e.protin@snalc.fr		
DIJON	Mme Françoise Morard 7 bis, rue de la Mare - 21380 Messigny Tél 06.62.72.66.37 - snalc-dijon@wanadoo.fr	Mme Line Godefroy 16, rue du Général H. Delaborde - 21000 Dijon snalc71@yahoo.fr	M. Bernard Thiébaud 27, rue de Talant - 21000 Dijon Tél 06.76.74.17.97 - bernardthiebaud@wanadoo.fr	M. Florian Martin - Tél 06.34.11.25.21 vivantmartin@hotmail.fr - M. Maxime Reppert Tél 06.60.96.07.25 - maxime.reppert@gmail.com		
GRENOBLE	M. Alexandre Froelicher - Tél 06.70.77.19.93 42, rue Pierre Semard - 38000 Grenoble alexandre.froelicher@gmail.com - www.snalc.fr/grenoble	M. Bernard Lévy Tél 06.45.16.55.25 - flo.ber@aliceadsl.fr	Mme Anne Mugnier a.mugnier.snalc@gmail.com Tél 06.13.63.89.46	M. Alexandre Froelicher (voir col. Président)		
LILLE	M. Benoît Theunis - snalc.lille@orange.fr 6, rue de la Métairie - 59270 Méteren Tél-Fax 03.28.42.37.79	M. G. Petitberghien - Rés. Franklin - appt 315 5, rue Sainte-Barbe - 59000 Lille gregory.petitberghien@laposte.net	Mme Rots - 10, allée des Santolines 59380 Crochte Tél 03.28.62.37.78 - joelle.rots@orange.fr	M. Grégory Petitberghien (voir col. Secrétoire) Tél-Fax 03.20.07.69.08		
LIMOGES	M. Frédéric Bajor - f.bajor@gmail.com Le Mazaudon - 87240 Ambazac Tél 06.15.10.76.40	M. Olivier Jaulhac 50, av. du G ^{al} Leclerc - 19200 Ussel Tél 06.61.95.43.10 - snalc.limousin@gmail.com	SNALC - M. Saillol 6, rue Monnet - 23000 Guéret	M. Oger (Vice-Pdt) - Tél 06.84.40.04.58 32, rue Krüger - Rés Athéna, app¹ 64-87100 Limoges ogfrederic@orange.fr		
LYON	M. Christophe Paterna - snalc-lyon@orange.fr 61, all. de la Font Bénite - 42155 Saint-Léger-sur-Roanne Tél 06.32.06.58.03	Mme Anne-Marie Le Gallo-Piteau 06.08.43.31.12 annemarie.lgp@wanadoo.fr	Mme Sylviane Arweiler 36, Avenue du château - 69003 Lyon 04.72.33.21.16 - arweiler.snalc@wanadoo.fr	Mme Sylviane Arweiler (voir col. Trésorière)		
MONTPELLIER	M. Karim El Ouardi - 06.43.68.52.29 SNALC - Les Meravelles II, 16 imp. Antoni Tapies 66270 Le Soler - president.snalcmontpellier@gmail.com	M. Vincent Clavel rue du Puits Descarses - 30190 Brignon v.clavel@yahoo.fr - 06.65.55.75.76	Mme Christine Begue 30, rue du Grenache - 66200 Latour Bas Elne	Mme Chantal Outrebon - Tél 06.84.28.78.02 coutrebon@voila.fr		
NANCY METZ	Mme Elisabeth Exshaw - Tél 03.83.90.10.90 6, rue du Grand Verger - 54000 Nancy snalc.lorraine@orange.fr	Mme Anne Weiersmuller T-Fax 03.83.36.42.02 - snalc.lorraine@orange.fr 3, av. du XX**** Corps - 54000 Nancy	SNALC 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	Mme Anne Weiersmuller Tél. 06.76.40.93.19		
NANTES	M. Hervé Réby - Tél 02.40.29.89.00 38 rue des Ecachoirs - 44000 Nantes snalc.acad.nantes@wanadoo.fr	Mme Marie-Christine Ferrere 11, rue des Aubépines - 44980 Ste Luce sur Loire snalc.nantes@orange.fr	M. Laurent Marconcini SNALC - 4, rue de Trévise - 75009 Paris	M. Hervé Réby (voir col. Président)		
NICE	Mme Dany Courte - Les Princes d'Orange - Bat B 25, av. Lamartine - 06600 Antibes snalc.nice@hotmail.fr	Mme Françoise Tomaszyk Les Eglantiers n°20, rue Ámiral Emeriau - 83000 Toulon Tél 04.94.91.81.84 - snalc.83@free.fr	SNALC - 396, av. de l'Orée du Parc 83600 Fréjus py.ambrosino@orange.fr	Mme Dany Courte (voir col. Présidente) Tél 06.83.51.36.08 - Fax 04.93.74.67.24		
ORLÉANS TOURS	M. François Tessier - Tél 06.47.37.43.12 21 bis, rue George Sand - 18100 Vierzon presi-orleans@snalc.fr	M. Laurent Chéron - Tél-Fax 02.38.54.91.26 28, rue Saint-Marc - 45000 Orléans snalc.orleanstours@wanadoo.fr	SNALC - 6, rue JB. Clément 45400 Fleury les Aubrais Tél 02.38.73.88.21	M. Laurent Chéron (voir col. Secrétaire)		
PARIS	Mme Fabienne Leloup fleloupsnalc@yahoo.fr Tél - 01.40.22.09.92 - 06.59.96.92.41	M. Gildas Le Roux snalcparissecretariat@gmail.com Tél - 07.70.43.98.05	M. Laurent Marconcini SNALC - 4, rue de Trévise - 75009 Paris	Mme Fabienne Leloup (voir col. Présidente)		
POITIERS	M. Toufic Kayal - toufickayal@wanadoo.fr 15, rue de la Grenouillère - 86340 Nieuil l'Espoir Tél 05.49.56.75.65 - 06.75.47.26.35	M. Alain Roche 8, av. Louis Dognon - 79110 Chef-Boutonne Tél 05.49.29.76.91	Mle Elodie Le Droucpeet 6, rue Youri Gagarine - 79000 Niort elodie.le-droucpeet@orange.fr	M. Toufic Kayal (voir col. Président)		
REIMS	M. Albert-Jean Mougin snalc-reims@laposte.net SNALC-Reims - 4, rue de Trevise - 75009 Paris	Mme Marie-Françoise Barillot 20, rue Dominique - 10000 Troyes m.barillot@yahoo.fr - Tél 03.25.73.06.00	M. Thierry Koessler 12, place Hélène Boucher - 51100 Reims thierry.koessler@free.fr	(voir col. Secrétaire et Trésorier)		
RENNES	M. Sébastien Robreau - snalc.22@gmail.com 21, rue de Provence - 22440 Ploufragan Tél-Fax 02.96.78.15.43	M. Gaëtan Maléjacq - snalc.29@orange.fr 16, rte de la Haute Corniche - 29280 Plouzane Tél 09.64.09.65.16	Mme Brigitte Ayala - snalc.35@orange.fr Les Riais - 35470 Bain-de-Bretagne Tél 09.63.26.82.94	Mme Brigitte Ayala (voir col. Trésorier)		
LA RÉUNION	M. Pradel - snalc@snalcreunion.com 375, rue M ⁴ Leclerc - 97400 St-Denis Tél 0262.21.70.09 Fax 0262.21.73.55	M. Ph. Peyrat - phil.peyrat@orange.fr 375, rue M⁴ Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.87.40.02	M. Patrick Hamel - SNALC 375, rue M ^{al} Leclerc - 97400 St-Denis	M. Jérôme Motet 375, rue M ^u Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.77.61.00		
ROUEN	M. Thiell - snalcrouen@yahoo.fr 4, rue du Manoir - 76980 Veules-les-Roses Tél 02.35.97.55.06 Fax 02.35.97.69.08	M. Nicolas Rat - nicolas.rat@gmail.com 4, square Jean Monnet - 76240 Bonsecours Tél 09.51.80.55.41	SNALC - Mme de Bigault de Granrut 8, rue Jean Jaurès - 76170 Lillebonne Tél 02.35.31.89.01	M. Nicolas Rat (voir col. Secrétaire)		
STRASBOURG	Mme M. Houel - snalcfc@free.fr Tél-Fax 03.81.55.75.95 - 06.72.07.20.36 SNALC-Strasbourg - 4, rue de Trevise - 75009 Paris	M. Guy Hervé Westermann 2, rue de l'Été 68720 - Spechbach-le-Bas Tél 03.89.25.53.24 - snalc-strasbourg@snalc.fr	M. Laurent Marconcini SNALC - 4, rue de Trévise - 75009 Paris	M. Guy Hervé Westermann - Tél 03.89.25.53.24		
TOULOUSE	M. J-F Berthelot - snalc.toulouse@gmail.com 30, pl. Mage - 31000 Toulouse - Tél 05.61.55.58.95	M. Jean-Christophe Deydier icdeydier@yahoo.fr Tél 06.15.73.50.76	Mme Marie-Hélène Piquemal 5, rue Bardou - appt. A61 - 31200 Toulouse mh.piquemal@snalc.fr	Mme Sylvie Compte-Sastre - Tél 06.74.05.29.80 M. Florian Marty - Tél. 06.03.38.36.79		
VERSAILLES	M. Frédéric Seitz - 06.95.16.17.92 4, rue de Trévise - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	Mme Anna Delmon - 06.95.33.13.45 4, rue de Trévise - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	M. Matthieu Poiré snalc.versailles@gmail.com	M. Frédéric Seitz (voir col. Président)		
DÉTACHES ÉTRANGER OUTRE-MER	M. Frantz Johann vor der Brügge 01.47.70.00.55 - 06.88.39.95.48 etrangeroutremer@snalc.fr	Mme Anna Delmon Tél - 01.47.70.00.55 4, rue de Trévise - 75009 Paris	SNALC Secteur Etranger Outre-Mer 4, rue de Trévise - 75009 Paris	M. Frantz Johann vor der Brügge (voir col. Président)		



BULLETIN D'ADHÉSION

2º syndicat des lycées, collèges, PRAG et PRCE

La protection syndicale et juridique

Syndicat NAtional des Lycées et Collèges

Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires (FGAF) 4, rue de Trévise – 75009 Paris e) www.snalc.fr – Mel : info@snalc.fr

à renvoyer accompagné de votre règlement à SNALC – 4, rue de Trévise – 75009 PARIS (ou à votre section académique)

FACILE (! Adhérez en ligne sur le site du SNALC (www.snalc.fr) par CARTE BANCAIRE (paiement sécurisé et immédiat) : plus de chèque à remplir, ni de courrier à envoyer, juste quelques clics et c'est fait (!

ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUES PÉNALES COMPRISES:

agressions, diffamation, harcèlement, outrage, attaques nominatives sur le net...

La cotisation comprend l'abonnement à la Quinzaine Universitaire, la défense pénale et les conseils juridiques **gratuits** de la GMF (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires) dans le cadre de vos activités professionnelles et syndicales.

Soit une économie d'environ 30 euros incluse, contrairement à ce qui se fait ailleurs, dans votre cotisation

ACADÉMIE DE	Éch.	À régler	Coût réel après impôts*	Pourquoi payer plus ?**	Éch.	À régler	Coût réel après impôts*	Pourquoi payer plus ?**
Adhésion Renouvellement		AGRÉGÉS (lasse Normale	pius :	Œ	I RTIFIÉS, P-EPS,		
☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur	4	190 €	64	197 €	4	160 €	54	172 €
NOM USUEL	5	200 €	68	212 €	5	170 €	58	177 €
Née PRÉNOM	6	210 €	71	225 €	6	180 €	61	185 €
Date de naissance	8	220 € 230 €	75 78	238 € 252 €	7	190 € 200 €	64 68	196 €
	9	235 €	80	268 €	9	210 €	71	209 € 225 €
Adresse	10	245 €	83	287 €	10	220 €	75	243 €
	11	250 €	85	297 €	11	230 €	<i>7</i> 8	257 €
CP Ville	AC	RÉGÉS Hors Clas	se et CHAIRES	SUP	C	ERTIFIÉS, P-EP	S, PLP Hors Cla	sse
Tél. fixe	1 à 6	265 €	90	340 €	1 à 7	245 €	83	280 €
			4-					20.6
Mobile	ÉTUDIANTS M1/M2						30 €	
Courriel		STAGIAII		de moyenne ai		issurance !)		70 €
☐ Je souhaite recevoir la Quinzaine Universitaire uniquement sous forme électronique.	DISPONIBILITÉ, CONGÉ PARENTAL, Contractuels, Vacatoires, M. A., Assistants Éducation, Adjoints administratifs (Adjaenes), Personnels administratifs retraités						60 €	
CORPS DISCIPLINE PROFESSEURS DES ÉCOLES, PERSONNELS ADMINISTRATIFS (souf Adjoence SOCIAUX et de SANTÉ					nes),	90 €		
Cl norm Hcl Éch Depuis le	□ Cl norm □ Hcl ÉchDepuis le □ □ □ □ CLD, ATER, Professeurs RETRAITÉS							125 €
□ Stagiaire □ TZR □ Enseignement privé s/c	PEGC / CE EPS / Adjoints d'Enseignement						180 €	
☐ CPGE ☐ PRAG ☐ PRCE ☐ STS ☐ Sections internationales		ACCICTA	NCE ET DDATE	CTION JURIDIQ	IIEC DÉNAIEC	DE LA CME (MDDICEC	
☐ Chef de travaux ☐ Formateur IUFM ☐ CNED ☐ GRETA	ODE OF							
Établissement d' exercice 2014/2015 code	nous co	efs d'éta intacter (info@sna	ilc.fr)	·			
Nom	de vos in	éel après i n <mark>pôts (ou c</mark>	rédités si	non impos	able).			
Adresse	** Moye	enne des 2 n juridique	autres pri	ncipaux sy	ındicats n	ationaux (du 2 nd deg	iré, sans R∩ €
CP Ville	incluse a	ans votre	cotisation	SNALC !).	conomie s	ворргентег	naire de S	10 €
Cocher ici si vous acceptez de devenir (ou de continuer à être)								
délégué SNALC de votre établissement.	Cotisati	on de ba	se (case:	s bleutée:	s) :			
En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, j'accepte en remplissant cette fiche de fournir au	MI-TEMP	S joindre d	bligatoire	ement l'arr	êté : -	40 %		
SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations sur ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de	Autre temps partiel. CPA, congé formation : - 20 %							
rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part. La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3 – Règlement intérieur art. 2.II).	Sous Tot	al S/T (arro	ondir à l'e	uro) :	9	6/T =		€
Je joins un règlement d'un montant total de \in \Rightarrow :	COUPLE	avec		: ique memb			_	
par prélèvement mensualisé reconductible (voir verso)	الم عاليه ٨	TDE MED /	ETD /	· ·/a=l=^		25 6	+	
par chèque(s) <u>à l'ordre du SNALC</u> (max. 3 chèques)		TRE-MER/		•		_		
	BI-ADMI	SSIBLE, Ag	régé Hcl 2	2º/3º chevr	ons: -	.7€	+	
Date et Signature	Adhéren	t bienfaite	ur (je souti	iens le SNA	ALC)	-	+	
(indispensables):	MONTA	ANT À RÉ	GLER (aı	rrondir à	l'euro)			€

Cotisations 2014/2015 le prélèvement automatique

La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3 – Règlement intérieur art. 2.11)

FACILE : Adhérez en ligne sur le site du SNALC (www.snalc.fr) par prélèvements automatiques mensualisés (paiement sécurisé et immédiat) : plus de courrier ni de RIB à envoyer, juste quelques clics et bonjour la tranquillité :

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire vous autorisez le SNALC à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNALC. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identifiant créancier SEPA FR 87ZZZ000675

NOM, PRÉNOM, ADRESSE du titulaire du compte à débiter CP DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER IBAN (27 caractères commençant par 2 lettres) Paiement récurrent/répétitif (mensuel) Référence Unique du Mandat (RUM)

ORGANISME CRÉANCIER

Syndicat NAtional des Lycées et Collèges



4, rue de Trévise – 75009 PARIS

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le SNALC que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRES du titulaire du compte

Date :				
Signatu	ıre :			

Si vous choisissez d'adhérer par prélèvement mensualisé reconductible : remplissez datez et signez le **bulletin d'adhésion** au verso ainsi que l'autorisation de prélèvement ci-dessus, accompagnée d'un RIB. Puis adressez le tout dès maintenant au SNALC-FGAF – 4, rue de Trévise – 75009 PARIS,

Si votre adhésion nous parvient avant le 15 du mois, la cotisation sera prélevée le **dernier jour** de chaque mois, en autant de fois qu'il reste de mois avant juin (compris). Ainsi, une adhésion parvenue au SNALC :

- le 5 septembre, sera prélevée en 10 fois (du 30 septembre au 30 juin),
- le 22 mars, sera prélevée en 3 fois (du 30 avril au 30 juin).

Vous recevrez <u>en fin d'année scolaire</u> votre reçu fiscal. **Sauf avis contraire de votre part**, la cotisation sera tacitement renouvelée en 10 mensualités de septembre à juin au tarif en vigueur.



PUISSANT, EFFICACE

Avec 14 commissaires paritaires **nationaux** et plus de 260 commissaires paritaires académiques siégeant pour tous les corps, le SNALC-FGAF est le 2^e syndicat le plus représenté chez les professeurs du second degré, chez les PRAG et les PRCE.

> INDÉPENDANT, HUMANISTE

Être SNALC, c'est d'abord être fermement convaincu que le politique et le syndical sont deux domaines distincts qui doivent le demeurer : l'indépendance à l'égard des partis politiques est la garantie de l'objectivité des jugements que le SNALC-FGAF porte sur la politique éducative. Il est par ailleurs le seul syndicat aussi représentatif dont la confédération ne soit pas subventionnée par l'État...

Conscient que l'avenir des élèves dépend pour beaucoup de la formation qui leur est donnée, le SNALC-FGAF, **syndicat humaniste**, revendique un enseignement de qualité centré sur la transmission des savoirs et des savoir-faire.

→ PROTECTEUR

Le SNALC-FGAF défend les intérêts matériels et moraux des personnels. Et en partenariat avec la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, le SNALC est LE syndicat qui assure!